

mercredi, 19. Octobre 2016



**SOMMAIRE** Cliquez sur les titres pour lire les articles

<b>Marché &amp; Economie.....</b>	<b>2</b>
<i>Projet de loi de finances 2017 : Tout ce qu'il faut savoir sur les augmentations de taxes .....</i>	<i>2</i>
<i>Formation professionnelle : Au service de l'entreprise économique .....</i>	<i>3</i>
<i>Formation en entrepreneuriat : L'ANSEJ à l'écoute des diplômés .....</i>	<i>3</i>
<i>Concessionnaires automobiles : Pas d'investissement pas d'agrément .....</i>	<i>4</i>
<i>Lancement de la campagne agricole 2016-2017 : Sécuriser la production céréalière .....</i>	<i>4</i>
<i>Salon international de l'alimentation de Paris : 28 entreprises algériennes .....</i>	<i>5</i>
<i>Païement des importations: Annulation du Credoc .....</i>	<i>6</i>
<b>Commerce .....</b>	<b>6</b>
<i>Usine Hyundai VP de Tiaret : Le groupe Tahkout confirme.....</i>	<i>7</i>
<b>Transactions &amp; Contrats.....</b>	<b>7</b>
<i>Sonatrach-Maersk : Signature d'un mémorandum d'entente .....</i>	<i>7</i>
<i>Elec El Djazaïr fournira les batteries et les faisceaux électriques pour Renault.....</i>	<i>7</i>
<b>Régions.....</b>	<b>7</b>
<i>Aïn Defla : Une wilaya agricole par excellence .....</i>	<i>7</i>
<i>Boumerdès : Raisin de table attend exportation .....</i>	<i>8</i>
<i>Aïn Témouchent : Cinq nouvelles fermes aquacoles en perspective à S'biat.....</i>	<i>8</i>



**CCI ALGÉRO-FRANÇAISE**

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

[cciaf@cciaf.org](mailto:cciaf@cciaf.org)

[www.cciaf.org](http://www.cciaf.org)

**NOS EVENEMENTS SUR**

**[WWW.CCIAF.ORG](http://WWW.CCIAF.ORG)**

### Projet de loi de finances 2017 : Tout ce qu'il faut savoir sur les augmentations de taxes

#### Source : Transaction d'Algérie

Le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) propose l'augmentation de taxes, impôts et droits de timbre pour compenser partiellement la chute des recettes fiscales pétrolières budgétisées, attendues en baisse de 30% par rapport à 2016.

Le texte, qui sera bientôt soumis aux débats de l'APN, propose une augmentation de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) la portant de 17% à 19% pour le taux normal et de 7% à 9% pour le taux réduit. Cette hausse de la TVA, dont le produit alimente le Budget de l'Etat à hauteur de 80% et les communes à hauteur de 20 %, permettra au Trésor public d'engranger une plus-value fiscale de 110 milliards de dinars (mds DA), précise l'exposé des motifs accompagnant ce projet de loi. Afin de se mettre en conformité avec l'introduction par les Douanes du nouveau tarif à 10 chiffres, le PLF fixe la liste des biens et services soumis à la TVA à taux réduit (9%), qui contient 80 positions tarifaires. Mais dans la perspective de faire basculer certains produits et opérations soumis du taux réduit de la TVA vers le taux normal, un groupe de travail intersectoriel a été mis en place pour décider des produits concernés, expliquent les rédacteurs du PLF qui précisent que les conclusions de ce groupe seront finalisées en 2017. Dans le domaine immobilier, les revenus issus de la cession, par les particuliers, d'un immeuble bâti ou non bâti, sont soumis à l'impôt sur le revenu global (IRG) d'un taux fixé à 5%. Les plus values issues de la cession d'un immeuble détenu pour plus de 10 ans sont toutefois exclues de

cette imposition. La location des habitations à usage individuel est soumise à un nouveau taux d'IRG à 10% alors que le taux de 7% demeure applicable aux revenus provenant de la location des habitations à usage collectif. Le taux de 15% demeure quant à lui applicable aux revenus provenant de la location de locaux à usage commercial ou professionnel ainsi que pour la location à usage d'habitation conclue avec des sociétés. Il est précisé que le locataire et le bailleur sont solidaires pour le paiement de cet impôt. Le texte propose en outre la suppression de l'exonération en matière d'IRG/locatif pour les locations aux étudiants. Il est aussi proposé d'augmenter la taxe sur les permis immobiliers relatifs aux permis de construire et certificats de conformité. Ainsi, le tarif du permis de construire passe d'une fourchette actuelle de 1.875 DA-50.000 DA à une fourchette de 3.000 DA-75.000 DA pour les constructions à usage d'habitation et passe de 50.000 DA-150.000 DA à 75.000 DA-225.000 DA pour les constructions à usage commercial ou industriel. Les tarifs des certificats de conformité passent à leur tour d'une fourchette de 1.000 DA-12.000 DA à une fourchette de 1.500 DA-18.000 DA pour les constructions à usage d'habitation et de 6.000 DA-20.000 DA à 9.000 DA-30.000 DA pour celles à usage commercial ou industriel. Pour permettre au Trésor d'encaisser 20 mds DA supplémentaires, la taxe intérieure de consommation (TIC), composée d'une partie fixe et d'un taux proportionnel, est à son tour augmentée pour certains produits dits "de luxe". La TIC passe ainsi pour la partie fixe de 1.260 DA/kg à 1.760 DA/kg pour le tabac blond et à 2.470 DA/kg pour les cigares alors que le taux proportionnel de cette taxe reste inchangé à 10% pour chaque paquet de cigarettes. La TIC augmente par ailleurs à 30% pour d'autres produits de luxe comme les véhicules tout-terrain et les cylindres supérieurs à 2.000 cm<sup>3</sup> et inférieurs à 3.000 cm<sup>3</sup>.

#### Nouvelle hausse des taxes des prix des carburants

Le PLF 2017 propose par ailleurs, dans son article 28, d'augmenter les tarifs actuels de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) de 1 à 3 DA/litre respectivement pour le gasoil et les trois types d'essence. La TPP de l'essence super et sans plomb sera de 9 DA/l au lieu de 6 DA actuellement (soit une hausse de 50%), et celle de l'essence normal passera à 8 DA/l au lieu de 5 DA actuellement (+60%) alors que la TPP sur le gasoil passera à 2 DA/l au lieu de 1 DA actuellement (+50%). Ainsi, le prix de vente en détail de l'essence normale sera de 32,47 DA/litre (+14,11% par rapport au prix actuel), celui du super à 35,49 DA/litre (+12,94%), celui de l'essence sans plomb à 35,08 DA/litre (+13,08%) et du gasoil à 20,23 DA/litre (+7,85%), selon le PLF. Le relèvement de la TPP, dont le produit est affecté au budget de l'Etat, permettra au Trésor d'encaisser une plus-value de 42,49 mds DA dont 30,36 mds DA pour la seule TPP et 12,13 mds DA pour la TVA, car toute hausse des prix engendre automatiquement une hausse des produits de la TVA. D'autre part, Le projet de loi institue une Taxe d'efficacité énergétique (TEE), applicable aux produits importés ou fabriqués localement fonctionnant à l'électricité, aux gaz et aux produits pétroliers, ce qui permettra au Trésor public d'encaisser pas moins de 10,7 mds DA (9,2 mds DA en TEE et 1,5 mds DA en TVA). Pour ce qui est des droits de timbre, le PLF suggère l'introduction d'une "procédure accélérée" qui permet de délivrer le passeport biométrique dans un délai maximum de huit jours de la date de dépôt de la demande, contre le paiement d'un timbre de 25.000 DA pour le livret de 28 pages et de 45.000 DA pour celui de 48 pages. En cas de perte du passeport, qu'il soit ordinaire ou biométrique, la délivrance d'un nouveau passeport donne lieu au paiement, en plus du droit de timbre, d'une taxe de 10.000 DA sous forme de timbre

fiscal et de 3.000 DA pour ce qui est du passeport collectif. De même, le PLF propose le paiement de 1.000 DA pur le renouvellement de la carte nationale biométrique, en cas de vol ou de détérioration. Une nouvelle taxe est instituée sur les pneus neufs importés ou fabriqués localement, fixée à 10 DA par pneu destiné aux véhicules lourds et à 5 DA par pneu destiné aux véhicules légers. Ses recettes sont destinées à financer les communes et la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales à hauteur de 40%, le Fonds national de l'environnement à hauteur de 35%, le centre national de la sécurité routière à 15% et le Fonds national du patrimoine culturel à 10%. Le PLF relève aussi les montants de la taxe sur les demandes d'enregistrement des produits pharmaceutiques importés ou fabriqués localement, instituée en 2003. Cette taxe passera à 12.000 DA (contre 4.000 DA depuis 2003) pour ce qui est du contrôle des lots, à 30.000 DA (contre 10.000 DA actuellement) pour le contrôle et expertise des produits soumis à l'enregistrement et à 15.000 DA (contre 5.000 DA) pour ce qui est des analyses et contrôle des matières premières de ces produits. A rappeler que le PLF prévoit une hausse de 3,5% de la fiscalité ordinaire en 2017, qui passe à 2.845,4 mds DA contre 2.722,68 mds de DA en 2016.

### Formation professionnelle : Au service de l'entreprise économique

**Source : El Moudjahid**

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki, a souligné hier à Bordj Bou-Arréridj la nécessité de placer le secteur de la formation à la disposition de l'entreprise économique. "Il faut développer le partenariat entre la formation professionnelle et les entreprises, par notamment l'apprentissage", a souligné le ministre en marge de la

cérémonie de signature d'une convention entre le secteur de la formation et quatre entreprises économiques dont trois électroniques et une du bâtiment au siège du groupe de statut privé. Ce partenariat permet d'améliorer la formation, de mieux utiliser les ressources humaines nationales et de satisfaire les besoins de développement du pays, a encore relevé M. Mebarki qui a noté qu'une telle stratégie permet de définir le volume et le contenu de la demande et offre aux jeunes la possibilité de mieux se former à l'intérieur de l'entreprise et leur donne accès à un emploi et à l'insertion professionnelle. Le ministre a souligné l'intérêt accordé par le secteur à la qualité de la formation et a indiqué que Bordj Bou-Arréridj compte 17 établissements de formation capables de répondre aux demandes de formation et d'accompagner l'évolution de l'économie. Il a également fait part de l'intérêt que son département partage avec le groupe Condor pour la création dans la wilaya "d'un pôle d'excellence de l'électronique". Au début de sa visite dans la wilaya, le ministre a inauguré un centre de formation professionnelle "El Hachemi Allouch" au chef-lieu de wilaya et a visité une école privée de formation spécialisée dans la conduite et l'entretien des engins de chantier. Il s'est également rendu aux ateliers de maintenance du groupe Condor où il a rencontré des apprentis en formation ainsi qu'au centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) de la commune de Ras El Oued.

### Formation en entrepreneuriat : L'ANSEJ à l'écoute des diplômés

**Source : El Moudjahid**

Soixante et un étudiants ont bénéficié, depuis janvier 2016, d'une formation en entrepreneuriat, a indiqué hier à Constantine une responsable de l'antenne locale

de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). La formation a été effectuée dans le cadre de la convention signée depuis 2004 entre l'ANSEJ et la maison de l'entrepreneuriat de l'université Constantine 1, a précisé à l'APS, Nour Fisli, la responsable de la cellule de l'information et de la communication auprès de l'Ansej qui s'exprimait en marge de la semaine de l'entrepreneuriat lancée le 16 octobre courant à l'université Constantine1.

Sur le nombre global de ces jeunes diplômés universitaires, initiés aux bases élémentaires de l'entrepreneuriat, 26 universitaires ont suivi une formation entrepreneuriale dans le cadre du secteur des services, 12 en profession libérale, 9 en industrie, 8 dans le créneau du bâtiment, travaux publics et hydraulique (BTPH) et 6 autres dans l'agriculture, a détaillé la responsable, rappelant que 251 jeunes avaient bénéficié d'une formation similaire en 2015. Cette manifestation de cinq jours porte sur l'organisation de sessions de formation pratique et théorique sur les méthodes et les techniques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ, a indiqué de son côté le directeur de la maison de l'entrepreneuriat, enseignant au département des transports, Abdelatif Laâyab. L'initiative vise à développer l'esprit entrepreneurial dans le milieu universitaire avec comme objectif de donner aux étudiants de fin de cycle les outils et les méthodes nécessaires pour accéder au monde de la petite et moyenne entreprises (PME), a-t-il expliqué. Innovation et entrepreneuriat, préparation des idées pour créer un projet, les dispositifs ANSEJ et banque, les techniques de l'entrepreneuriat sont les thèmes qui ont été traités lors de cette formation dispensée par des cadres de l'ANSEJ, de la Banque extérieure d'Algérie (BEA), de la Chambre du commerce et d'industrie (CCI-Rhumel), des entrepreneurs et des chercheurs universitaires, a-t-il

fait savoir. "Etre entrepreneur veut dire transformer une idée en projet concret, un rêve en réalité", a encore précisé Sadek Gueridi, cadre à l'ANSEJ et l'un des formateurs, certifié par le Bureau international de travail (BIT), ajoutant que le programme de cette formation qui reste une grande opportunité pour aider les diplômés universitaires à devenir des créateurs d'emploi, a pour objectif aussi de contribuer au développement économique du pays en répondant à la demande de création d'entreprises notamment dans les secteurs stratégiques.

### Concessionnaires automobiles : Pas d'investissement pas d'agrément

**Source : El Moudjahid**

Et de trois. En quatre mois le gouvernement a adressé trois mises en demeure aux concessionnaires automobiles leur rappelant qu'ils sont dans l'obligation de réaliser un projet industriel ou semi-industriel dans le secteur automobile. Dans le cas contraire, les concessionnaires n'ayant point l'intention d'investir dans le montage de véhicules ou bien dans la sous-traitance et la fabrication de pièces de rechange, seront automatiquement éliminés et n'ouvriront pas droit à la délivrance de certificat des quotas, mieux encore leur agrément ne sera pas renouvelé, de ce fait ils ne seront pas éligibles à l'octroi de licences d'importation de véhicules. Il faut savoir que le ministère du Commerce, chargé à secouer un peu les concessionnaires retardataires ou récalcitrants, a fait savoir aux professionnels de vente de véhicules dans la nouvelle mise en demeure que « l'article 52 de la loi de finances 2014 exige que « les concessionnaires automobiles sont tenus d'installer une activité industrielle et/ou semi-industrielle ou toute autre activité ayant un lien direct

avec le secteur de l'industrie automobile, dans un délai maximum de trois ans ».

Cette situation de désintéressement a fait, une nouvelle fois, réagir le ministère du Commerce qui désapprouve totalement cette attitude.

Le courrier du ministère rappelle aussi que tout concessionnaire qui ne réalise pas un projet industriel dans le secteur automobile verra que « l'expiration de ce délai entraîne le retrait de l'agrément », ce qui freinera d'une façon brutale l'activité de la vente automobile du concessionnaire qui ne se soumet pas à la loi. Par ailleurs, il convient de rappeler que le ministère du Commerce avait déjà adressé une correspondance aux concessionnaires à la mi-juin, dans lequel il avait dénoncé « une augmentation injustifiée des prix de vente des véhicules neufs commandés par rapport aux prix figurant dans le contrat de commande ». A ce rythme là, le nombre de concessionnaires qui pourront décrocher le fameux agrément pour 2017 se compteront sur les doigts d'une seule main, car ces derniers mois il n'y a que le Groupe Tahkout, SARL Saida, le groupe Sovac, Nissan Algérie et EminAuto.

Selon l'APS qui rapporte l'information, M. Bouchouareb a également tenu à préciser que l'avenir de l'activité de concessionnaire « n'est pas uniquement d'acheter et de vendre des véhicules mais d'intégrer la construction mécanique d'une manière générale dans notre pays ». Il faut également rappeler que le nombre des licences d'importation de véhicules qui ont été accordées ont touché 40 concessionnaires sur les 80 postulants, et que le contingent quantitatif d'importation des véhicules a été réduit à 83.000 unités pour l'année 2016, dans le cadre des licences d'importation, sur les 152.000 unités annoncées au début.

Le comité interministériel chargé de l'examen des demandes de ces licences a réparti ce quota des 83.000 véhicules entre les concessionnaires retenus, et dont la facture d'importation ne dépassera pas un milliard de dollars pour l'année en cours, contre plus de 3 milliards de dollars en 2015.

Pour sa part, l'Association des concessionnaires automobiles algériens (AC2A), a indiqué que les prix des véhicules neufs devraient encore augmenter de 15 à 20% en 2017. Abordant aussi la flambée actuelle des prix des véhicules neufs, l'AC2A a expliqué que cela résulte non seulement de la dévaluation de 30% du dinar, depuis les deux dernières années, mais aussi du coût de certains équipements qui étaient optionnels auparavant mais devenus obligatoires en application du nouveau cahier des charges, notamment ceux liés à la sécurité (ABS-Airbag).

### Lancement de la campagne agricole 2016-2017 : Sécuriser la production céréalière

**Source : El Moudjahid**

La campagne agricole 2016-2017 cible l'enregistrement de 34 millions de quintaux de céréales à l'échelle nationale, selon le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdesselam Chelghoum. C'est le résultat des moyens déployés par son département et les directives données pour assurer une meilleure récolte. Ainsi, il a fait savoir que pour garantir la réussite de cette campagne, 2,5 millions de semences ont été réservés pour les 4 millions d'hectares ciblés à l'échelle nationale, et pas moins de 80 guichets uniques et 43 coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS) sont mobilisés pour approvisionner les agriculteurs en semences et en engrais, et les accompagner dans les procédures administratives liées

aux crédits et assurances. De ce fait, la stratégie du secteur cible l'autosuffisance en blé, avec une hausse due à l'encadrement technique et économique, et aux conditions météorologiques favorables au niveau des principales régions de production.

Rappelons que la moyenne de production de blé dur avait augmenté de 61% au cours des six dernières années par rapport à la période 2000-2008, la moyenne de production de blé dur au cours de la période 2009-2015 est estimée à 21 millions de quintaux, contre 13,5 millions de quintaux en 2000-2008. Le ministre a souligné par ailleurs, la nécessité de consentir davantage d'efforts pour étendre l'irrigation complémentaire.

L'Algérie ambitionne, à travers le programme quinquennal 2015-2019, de réduire ses importations de céréales et de réaliser l'autosuffisance en blé dur, compte tenu des capacités disponibles localement.

Pour répondre aux besoins du pays en blé, estimés à 80 millions de quintaux par an, le ministre a souligné que «le recours à l'irrigation des céréales s'impose comme une des options les plus aptes à sécuriser la production, en plus des efforts nécessaires en matière de recherche et de développement pour améliorer la performance technique». Il a insisté sur l'importance de l'élargissement de la superficie agricole irriguée devant favoriser la diversification de la production agricole et couvrir tous les besoins. Notons qu'une superficie de 200.000 hectares de terres agricoles irriguées au système d'appoint ont été mobilisés, au titre de cette campagne agricole, et le ministère de l'Agriculture ambitionne d'atteindre les 600.000 hectares irrigués par le même système.

200.000 hectares de terres agricoles irrigués au système d'appoint ont été mobilisés, au titre de cette campagne agricole

Le ministre a également mis en exergue le programme de sécurisation de la production céréalière par l'irrigation, lancé en 2008-2009 au niveau de 13 wilayas, avant sa généralisation à 43 wilayas, rappelant l'objectif du gouvernement d'atteindre les 600.000 hectares de périmètres irrigués pour la filière céréales à l'échéance 2019. Pour lancer la mise en application de ce programme, des orientations et des instructions ont été données aux opérateurs, institutions et organismes du secteur, pour entamer la mise en œuvre du plan d'action en vigueur depuis 2012.

Ce plan met en œuvre la convention signée entre l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), l'Institut technique des grandes cultures (ITCG) et l'Institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID).

Le ministre a également rappelé les mesures incitatives accordées par l'État aux producteurs de céréales pour l'acquisition des équipements d'irrigation, dont un appui financier de 50% pour l'acquisition d'équipements économiques d'irrigation et une facilitation d'acquisition de ces équipements sous forme de crédit de type «Ettahadi».

Pour ce qui est de la problématique de dysfonctionnement constatée dans certaines activités du secteur, relative à l'anarchie dans l'octroi des terres agricoles et la dégradation du patrimoine phœnicicole, surtout dans les wilayas du Sud, M. Chelghoum avait déjà indiqué que des terres agricoles avaient été accordées à 10.000 bénéficiaires dans le Sud, dans le

cadre de la loi relative à l'accession à la propriété agricole par la mise en valeur et la distribution de 151 périmètres de concession au profit des jeunes et grands investisseurs.

La superficie des terres accordées à ces bénéficiaires, par la mise en valeur, s'élève à près de 48.500 ha jusqu'à mai 2016, alors que celle des périmètres répartis sur les investisseurs — dans le cadre de la circulaire ministérielle de 2011 portant création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage — frôle les 160.000 ha de la superficie globale recensée dans la wilaya d'Ouargla, selon M. Chelghoum.

Dans le cadre de la loi relative à l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur en vigueur depuis 1983, le bénéficiaire assure la mise en valeur des terres avec ses propres fonds pour une période de 5 ans.

Si le constat de la commission est positif après achèvement de la mise en valeur, le wali promulgue une décision permettant au bénéficiaire d'obtenir un contrat de propriété de la terre. S'il est négatif, le bénéficiaire se verra retirer la terre. De nouvelles dispositions à la mesure du plan de développement engagé pour le secteur.

### [Salon international de l'alimentation de Paris : 28 entreprises algériennes](#)

**Source : TSA**

Le Salon international de l'alimentation (SIAL) de Paris a ouvert ses portes dimanche 16 octobre et se poursuivra jusqu'au 20 octobre. Rendez-vous incontournable des acteurs de l'industrie agroalimentaire, le salon offre l'opportunité à 7000 exposants de 104 pays de présenter leurs produits et de trouver de nouveaux

clients et fournisseurs internationaux. L'Algérie est représentée cette année par près de trente entreprises de tailles diverses dont Cevital, Amor Benamor, Ifri, Ngaous et Soummam.

Dans son lumineux pavillon, Amor Benamor présente ses produits et accueille les visiteurs. Une démonstration culinaire devant les visiteurs par les chefs Samia Bouchenafa et Shérazade est aussi proposée dans l'espace "Cuisine" du salon. Au menu : la préparation de plats traditionnels comme le couscous, mais aussi celle d'un dessert surprenant à base de couscous et de café, qui fait écho au lancement par l'entreprise de sa marque de café.

La présence du groupe au SIAL est incontournable et permet d'asseoir la notoriété de la marque tout en garantissant qu'elle respecte les normes internationales, explique Mme Fahima Hamidi, directrice Communication du groupe Benamor. Elle permet aussi une promotion à l'international des chefs et de l'art culinaire algériens, en revendiquant notamment le couscous dans toutes ses variétés comme appartenant au patrimoine algérien. C'est aussi, bien sûr, l'occasion de prendre connaissance des nouveautés et d'atteindre de nouveaux marchés à l'exportation. Ceux que le groupe vise essentiellement, c'est l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et les Émirats Arabes Unis. Mais le groupe est toujours à la recherche de nouveaux horizons, précise Mme Hamidi.

À deux pas, dans un pavillon sobre, le géant Cevital présente quelques-uns de ses produits et offre des pâtisseries aux visiteurs. Hafida Benslimane, directrice Marketing de Cevital Agro, affirme elle aussi que le SIAL est le rendez-vous incontournable qui permet de faire voir la marque au reste du monde et d'assurer le marché

du respect par la marque des normes internationales. Mme Benslimane explique que la filiale agro-industrie de Cevital, dont la production dépasse les besoins du marché algérien, vise le mass market et souhaite pénétrer davantage les marchés européen et moyen-oriental. En particulier, la participation en France au SIAL sera, espère-t-elle, une occasion de tisser des liens avec des géants français de la distribution tels qu'Auchan et Carrefour.

À l'écart des deux géants, à proximité des pavillons d'autres pays du Maghreb et du Moyen-Orient, le pavillon algérien présente vingt entreprises algériennes venues au SIAL avec le soutien de la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX), qui subventionne leur participation à 80%. M. Fathallah Baiata, chef du département des foires à l'étranger de la SAFEX, explique que le nombre d'entreprises représenté et l'espace réservé pour le pavillon algérien dépendent du nombre de postulants, qui doivent être éligibles. Ce qui est déterminé en fonction de leur présence sur le marché local, de leur poids et de l'existence chez eux d'une stratégie solide.

### [Paiement des importations: Annulation du Credoc](#)

**Source : Le Quotidien d'Oran**

Le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) prévoit d'annuler l'obligation du crédit documentaire (Credoc), introduite par la loi de finances complémentaire 2009 (LFC 2009) pour le paiement des importations. Ainsi, l'article 106 du PLF 2017 abroge l'article 69 de l'ordonnance 09-01 portant LFC 2009 qui oblige les opérateurs économiques à payer leurs importations au moyen du seul crédit documentaire. L'annulation de cette mesure est justifiée par la nécessité de diversifier

les moyens de paiement des importations, selon l'exposé des motifs accompagnant le PLF 2017. «Le Credoc en lui-même ne constitue pas un gage de conformité des produits importés et profite plus au fournisseur au détriment de l'économie nationale», selon les concepteurs du projet de loi qui considèrent que cette abrogation «offrira aux opérateurs économiques plus de flexibilité pour choisir parmi les modes de paiement qui sont prévus par la réglementation en vigueur» à savoir le règlement 07-01 de la Banque d'Algérie relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises. En outre, la proposition d'abrogation «est plus indiquée car sa rédaction et sa transposition au niveau d'une loi de finance n'a pas produit les effets escomptés». Pour cette raison, «il serait judicieux d'encadrer ce dispositif par la réglementation bancaire en vigueur, à savoir le règlement de la Banque d'Algérie, et d'instituer des paramètres et des mesures au niveau du contrôle des changes». Pour rappel, le Credoc avait été instauré en 2009 comme unique moyen de paiement des importations dans le but d'assurer la traçabilité, le suivi et le contrôle des opérations de commerce extérieur ainsi que la réduction des importations. Cette mesure a été allégée en 2014 par le gouvernement à travers le rétablissement de la remise documentaire comme second moyen de paiement des importations avec le Credoc. «Les importations destinées à la revente en l'état ne peuvent s'effectuer qu'au moyen du crédit documentaire ou de la remise documentaire», selon l'article 81 la loi de finance 2014. Le rétablissement de la remise documentaire avait été justifié par l'échec du Credoc à freiner l'envolée des importations et à réguler les opérations du commerce extérieur.

**[COMMERCE](#)**

## Usine Hyundai VP de Tiaret : Le groupe Tahkout confirme

Source : [Le Soir d'Algérie](#)

Le projet de montage de véhicules particuliers de marque Hyundai initié par le groupe Tahkout dans la ville de Tiaret serait fin prêt pour la sortie de la première voiture à la date symbolique du 1er novembre. C'est ce qui ressort du communiqué qui nous a été transmis par le groupe. Il y est ainsi précisé que «cette usine a été construite en un temps record et la première voiture Hyundai made in Algeria sortira le 1er novembre.» Le communiqué rappelle également les nouvelles orientations de développement et de déploiement du groupe en affirmant : «Fruit d'une réflexion approfondie, TMC (Tahkout Manufactur Compagny) se tourne résolument vers le volet industriel avec des projets structurels. Le groupe veut aller de l'avant et innover pour satisfaire ses clients.» Par ailleurs, et toujours concernant ce projet, on apprend que seuls deux modèles sur les huit annoncés lors du lancement des travaux de ce projet seraient effectivement assemblés dans une première phase. D'autant qu'une difficulté de taille est venue perturber la préparation de l'entrée en production de l'usine, à savoir le manque de personnel qualifié dans le domaine de l'automobile. Des actions de prospection, de recrutement et de formations ont été entreprises pour réunir les conditions du succès de ce projet qui intègre dans une seconde étape la réalisation d'un complexe de sous-traitance pour la production sur place des composants des véhicules assemblés. Et c'est le patron du groupe lui-même, Mahieddine Tahkout, qui assura le suivi de ce projet et la supervision des différentes phases de réalisation. à travers de fréquents déplacements sur site.

## TRANSACTIONS & CONTRATS

### Sonatrach-Maersk : Signature d'un mémorandum d'entente

Source : [El Moudjahid](#)

Un mémorandum d'entente sur la coopération a été signé, hier à Alger, par le groupe Sonatrach et la société danoise Maersk, indique Sonatrach dans un communiqué. Ce mémorandum d'entente a été paraphé par le vice-président exploration et production au sein de Sonatrach, Salah Mekmouche et le vice-président non-operated ventures de Maersk, Carsten Sonne Schimdt, a précisé la même source. La conclusion de ce mémorandum "intervient dans le prolongement des discussions initiées par (...) Sonatrach avec l'ensemble de ses partenaires pour le développement de la coopération et du partenariat", a ajouté le communiqué.

### Elec El Djazaïr fournira les batteries et les faisceaux électriques pour Renault

Source : [Le Soir d'Algérie](#)

Le groupe Elec El Djazaïr, issu de la dernière réorganisation des capitaux marchands de l'Etat et la restructuration de la SGP Cabileq, fournira les batteries et les faisceaux électriques pour l'usine Renault d'Oran, a-t-on appris de sources proches du groupe public. Le processus d'homologation, ajoute-t-on, est en cours de finalisation.

Sur les stands, on trouve des produits traditionnels tels que dattes, huile d'olive et couscous, mais aussi des confiseries, boissons, pâtes et produits laitiers. Des gâteaux algériens sont proposés aux visiteurs.

La présence au SIAL permet à des entreprises connues ou moins connues comme Soummam, le Groupe Chikhoune, Biodattes, la Grande Vinaigrerie Constantinoise ou Metidji Holding d'être visibles à l'international et, potentiellement, d'accéder à de nouveaux marchés pour l'exportation de leur production. C'est également l'occasion pour les entreprises les plus petites de se former, précise Mme Sadia Kebbal, sous-directrice analyse des produits des marchés Europe et Amérique du Nord, qui représente au SIAL 2016 l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) du ministère du Commerce.

Pour les entreprises présentes, les perspectives d'exportation sont essentiellement tournées vers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, où un intérêt est manifesté notamment par le Kenya et la Tanzanie, précise Mme Kebbal.

L'exportation vers le reste du monde, ce n'est pas pour tout de suite. Là où les pavillons de la Turquie, du Maroc ou de la Tunisie ont misé sur une visibilité maximale et investi un vaste espace avec plusieurs dizaines et, dans le cas de la Turquie, plus de 300 exposants, les entreprises algériennes ne sont que modérément au rendez-vous. Cependant, au pavillon algérien, l'heure est à la réflexion dans cette direction, en cette époque où la diversification des exportations algérienne hors hydrocarbures est une priorité de plus en plus claire.

## REGIONS

### Aïn Defla : Une wilaya agricole par excellence

Source : [El Moudjahid](#)

Au total, 3724 ha de terres des zones rurales et montagneuses ont été mis en valeur dans la wilaya d'Aïn Defla de 2010 à ce jour, a-t-on appris d'un responsable de la Conservation locale des forêts. Cette opération, ayant touché les 36 communes de la wilaya et pour laquelle une enveloppe financière de 137 millions DA a été consacrée, s'inscrit dans le cadre du programme de proximité de développement rural intégré (PPDRI), a indiqué Abderahmane Hamrani, inspecteur principal à la Conservation. Pas moins de 183 km de pistes ont également été aménagés durant la période considérée, a précisé M. Hamrani, faisant remarquer que cette action a facilité le déplacement des populations rurales, ainsi que la culture de leurs terres. Plus de 4.673 ha ont été planté d'oliviers, a-t-il par ailleurs fait savoir, relevant que l'opération a profité à plus de 5.000 personnes. Les programmes de développement rural intégré ont contribué au développement de l'agriculture de montagne, de même qu'elles ont permis la fixation des populations rurales, a fait remarquer le responsable. «À la faveur des diverses actions entreprises, les habitants des zones montagneuses ont renoué avec le travail de la terre, approvisionnant le marché local en diverses variétés de fruits et légumes», a-t-on soutenu.

### Boumerdès : Raisin de table attend exportation

**Source : Le Soir d'Algérie**

Crise financière oblige, la mode est maintenant à l'exportation tous azimuts. Du moins, c'est le souhait des hautes autorités du pays. Ce qui intéresse la wilaya de Boumerdès dans ce secteur (exportation) est le raisin de table.

Oumellal Youcef, précurseur au niveau national et surtout au niveau de la wilaya de Boumerdès de la culture du raisin (Sabène et Red-Glob), part en Tunisie avec dans ses bagages du Red-Glob made in Algeria. Pour rappel, Oumellal, qui est également président de l'Association des vignerons de la wilaya de Boumerdès, voyage en Tunisie pour participer à une foire internationale de produits agricoles. Justement, à en croire Oumellal, qui a, rappelons-le, introduit en Algérie la technique dite Pergola de culture du raisin, de bonnes perspectives d'exportation s'ouvrent au raisin de la wilaya de Boumerdès. Il nous a affirmé que des acheteurs pour le compte de certains pays d'Europe et de Russie se sont renseignés durant cette saison. Mais ils se sont pris en retard car la production de la présente saison est déjà vendue sur pied. La wilaya est-elle en mesure de dégager une quantité à placer à l'étranger tout en respectant les normes agricoles européennes ? Certainement, au vu de son potentiel. Ils sont leaders dans le renouvellement en introduisant de nouvelles variétés dès le début des années 2000, notamment dans la plaine de Sebaou autour de Baghliia, Benchoud Sidi-Daoud. A notre premier article daté de 2000 consacré au Sabène, ils n'étaient qu'une poignée de vignerons à Sidi-Daoud qui cultivaient cette variété. En dépit de la situation sécuritaire défavorable, ils ont également innové, Oumellal y est pour beaucoup, en introduisant l'irrigation et la technique Pergola (aârich modernisé). Les autres fellahs qui ont constaté le haut rendement ont suivi la tendance et les superficies ont été ainsi multipliées. Présentement, d'après Ouardia Belkedi, directrice des services agricoles DSA de la wilaya de Boumerdès, la région cultive 11 000 hectares de raisin pour une production estimée cette saison à 2 400 000 quintaux. 55% de cette superficie est consacrée au Sabène, 20% au Cardinal, 13% au dattier et seulement 4% au Red- Glob. Il y a lieu de rappeler que cette dernière variété n'a été introduite dans les fermes de

Boumerdès que récemment. Selon la DAS, le Red-Glob est planté – ou greffé – dans 370 hectares et seuls 217 ha sont productifs pour un rendement moyen de 280 quintaux à l'hectare. «Il y a actuellement une reconversion du Sabène vers le Red-Glob», précise madame Belkedi. Effectivement, cette variété est plus rentable, elle résiste mieux au transport et au stockage. C'est le contraire du Sabène qui ne se stocke pas et qui ne résiste pas au transport, donc non exportable.

### Aïn Témouchent : Cinq nouvelles fermes aquacoles en perspective à S'biat

**Source : Liberté**

En marge des festivités, portant sur la commémoration du massacre de manifestants algériens le 17 octobre 1961 à Paris, qui se sont déroulées dans la daïra d'El-Amria, le chef de l'exécutif de la wilaya a délivré 8 décisions d'autorisation à de nouveaux investisseurs pour la création de projets dans le domaine de l'aquaculture qui seront lancés incessamment à S'biat dans la commune côtière de M'saïd. Une fois concrétisées, ces nouvelles fermes aquacoles produiront chacune entre 250 et 500 tonnes de dorades et de loups de mer par an. Par la même circonstance, le centre d'enfouissement technique de Rouaïba dans la même daïra, qui a fait l'objet d'une visite, entrera en service dès le mois prochain. Le CET prendra en charge la collecte des ordures ménagères des localités avoisinantes d'El-Amria, Bouzedjar, M'saïd, Ouled Boudjemaâ et Hassi El-Ghella.